

## Météo : une pluie qui reste excédentaire

**Pluies :** le cumul des précipitations depuis le début de l'année est de 210 mm pour la station de Laval-Entrammes contre 166 mm en moyenne sur la période 1981-2010. Cela n'est pas excessif mais la pluviométrie régulière conserve la forte humidité des sols. Il y a eu 88 mm sur le mois de février sur la station de Laval contre normalement 60 mm. Il y a eu 36 mm sur les 2 premières décades de mars. Les prévisions annoncent entre 25 à 35 mm supplémentaires pour un total qui pourrait dépasser la normale pour un mois de mars à 53 mm. Depuis juillet dernier, tous les mois ont été excédentaires en pluviométrie, hormis décembre 2023 à 73 mm juste en-dessous de sa normale à 84 mm. Le cumul depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 est de 726 mm à la station de Laval-Entrammes contre 556 mm en moyenne sur 1981-2010. Sur d'autres secteurs, la pluviométrie a été encore plus marquante.

**Tab. : Pluviosité (mm) par décade** (station de Laval/Entrammes)

	Janvier 2024			Février			Mars		
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3
2024	37	38	11	35	7	46	22	14	(25-35)*
Moy. (1981-2010)	25	25	23	19	20	21	20	13	20

(x)\* : pluviométrie prévisionnelle au 20/03

**Températures :** après un mois de février relativement doux, la première décade de mars a été proche des normales de saison avec une température moyenne de 6.8 °C. La seconde décade est beaucoup plus douce avec des températures maxi qui avoisinent 20 °C. Un retour aux normales vers 9-10 °C de température moyenne est attendu pour la dernière décade du mois. Depuis le début de l'année, le cumul de températures est de 640 degré-jours (base 0) contre 530 en moyenne sur les 12 dernières. Il s'agit d'une valeur record proche de la situation à la même époque en 2020 et 2014.

**Tab. : Température moyenne (°C) par décade** (station de Laval/Entrammes)

	Janvier 2024			Février			Mars		
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3
2024	5.6	1.8	9.1	10	10.3	7.8	6.8	12	(9.6)*
Moy. (1981-2010)	4.9	5.9	4.9	5.5	5.9	6.7	7	9	9
Différence	+0.7	-4.1	+4.2	+4.5	+4.4	+1.1	-0.2	+3	+0.6

(x)\* : température moyenne prévisionnelle au 20/03

## **Systeme assurantiel recolte : l'indemnisation par la solidarite nationale (ISN)**

Depuis 2023, les agriculteurs peuvent beneficier d'une indemnisation par la solidarite nationale (ISN) lorsqu'un alea climatique cause des pertes d'ampleur exceptionnelle sur leur exploitation.

Le dispositif impose toutefois a chaque exploitant, prealablement et obligatoirement, de designer son interlocuteur agree pour pouvoir beneficier en 2024 de l'ISN en cas d'alea sur ses surfaces non assurees.

Le ministere a ouvert la plateforme de designation des interlocuteurs agrees. Cette plateforme est ouverte :

- **Jusqu'au 31 mars 2024 pour les exploitants partiellement assures**
- **Jusqu'au 15 mai 2024 pour les eleveurs non assures** (agriculteurs non assures ayant des prairies)

Pour plus d'informations ainsi que le lien vers la plateforme cliquez [ICI](#) ou consultez la plaquette creee par le ministere [ICI](#).

Equipe AgroPV, Chambre d'agriculture de region des Pays de la Loire